

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **SEANCE DU 05 AOUT 2003**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 5 août 2003, à 18 heures, salle de réunion de la Communauté de Communes, rue de la République à Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

**Etaient présents** : M. LEROY Marcel, Vice-président, Mmes ONIS Oksana, PERARD Anne-Marie, STANIA Suliane, MM. BLOCH Maurice, JUSZCAZK Miocyslaw, SIMONNET Maurice, MARTIN Michel, SALAMAY René, DERVOUIT Jackie, RENAULT Michel, PERRIGAULT Pierre, KOEHLER Jean-Claude, formant la majorité des membres en exercice.

**Absente** : Mme LEPELIER Françoise (pouvoir à M. REBEQUET).

**Absents excusés** : MME PELLETIER, MM. STENUIT Jean, CHEMOLLE Gilbert, BOIZET Bernard, VAUCOULON Gérald, BONNAUD Rémy, PUTHOIS Alain, MAILLARD Georges, PICHON Jean-Pierre.

**Etaient en outre excusés** : PINGAL Jean (Conseiller Général).

**Secrétaire de séance** : M. LEROY Marcel.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

\*\*\*\*\*

### **Emprunt pour l'acquisition immobilière :**

Le Conseil autorise le Président à signer le contrat de prêt pour un montant de 30.000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne, au taux de 3,25 %, pour une durée de 120 mois, afin que la Communauté de Commune se porte acquéreuse de la maison située près de la ZAI.

\*\*\*\*\*

### **Avenant au Contrat STS :**

Suite au transfert de Marché Public de collecte et traitement des ordures ménagères et objets encombrants, la Société Travaux Services devient COVED CENTRE EST. Les membres du Conseil donnent l'autorisation au Président de signer l'avenant au contrat avec la nouvelle société.

\*\*\*\*\*

### **Avenant au Contrat Eco-Emballage :**

Suite au changement de repreneur désigné pour la catégorie EMR (Emballages papier-carton Ménagers Récupérés) dû à la fermeture de l'usine de recyclage Kappa Mennecy Paper, le Conseil autorise le Président à signer l'avenant au contrat Eco-Emballage, désignant SMURFIT SOCAR SEINE comme nouveau repreneur EMR.

\*\*\*\*\*

### **Modalités d'établissement des Impôts Locaux :**

Le Conseil Communautaire décide de ne pas modifier les modalités d'établissement des Impôts Locaux par rapport aux années précédentes.

\*\*\*\*\*

### **Taxe Professionnelle de Zone :**

Le Conseil décide d'instituer la Taxe Professionnelle de Zone pour la ZAI des Vignes de Mauny, parcelles cadastrées n°ZT 17 (4ha 67a 30ca) et 20 (5ha 32a 70ca) lieu dit « Sous la ferme de Mauny », commune de Bagneaux ainsi que pour la Zone n° ZK 6 (3a 90ca) lieudit « Saint Michel », commune de Villeneuve l'Archevêque.

\*\*\*\*\*

### **Horaires du Secrétariat Comptable de la Communauté de Communes de la Vanne :**

Le Président informe les membres du Conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003, le Secrétariat Comptable, situé à la Mairie de Villeneuve l'Archevêque, sera ouvert les mardis de 13h30 à 14h et de 17h30 à 18h ainsi que les vendredis de 13h30 à 16h30, soit quatre heures par semaine.

\*\*\*\*\*

### **Projet d'une déchetterie :**

Suite à la visite d'une déchetterie, le Conseil porte son intérêt sur la mise en place éventuelle d'une plate forme modulaire en aluminium qui présente l'avantage d'être déplaçable, modulable et meilleur marché qu'une structure en béton. Les membres du Conseil réfléchissent à une position centrale à proximité des réseaux d'eau et d'électricité.

\*\*\*\*\*

### **Etude du SIARPO :**

Le Président informe les membres du Conseil du rapport définitif du Syndicat Mixte du Pays d'Othe et fait constater que le travail porte principalement sur les différents pôles touristiques du département de l'Aube (Villeneuve l'Archevêque est cité dans la thématique du pôle religieux).

\*\*\*\*\*

### **Aire de la Grenouillère :**

L'étude pour la mise en place d'un éclairage public sur l'Aire de repos de la Grenouillère, par la pose d'un candélabre, s'avère trop onéreuse et dépasse largement le budget prévu. Le Conseil ne souhaite pas donner suite au devis du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Vanne et propose d'établir un nouveau devis pour la mise en place d'un éclairage simple installé au niveau des sanitaires.

D'autre part, le Président informe le Conseil que le commerce ambulant installé sur l'Aire de la Grenouillère jusqu'au 30 septembre 2003, pourra renouveler son installation pour l'année suivante sous réserve de l'accord du Conseil Municipal de la Commune de Chigy.

\*\*\*\*\*

### **Prises Electriques pour le Syndicat d'Initiative :**

Le Conseil accepte le devis établi par l'entreprise Masson pour un montant de 556,92 € HT et donne son accord pour la réalisation des travaux pour la mise en place de prises électriques pour les postes informatiques du Syndicat d'Initiative de la Vallée de la Vanne.

\*\*\*\*\*

### **Yonne en Scène :**

Les membres du Conseil proposent de renouveler le spectacle pour enfants et demandent à Monsieur VAUCOULON de bien vouloir se charger de l'organisation de ce spectacle, éventuellement dans une commune autre que Villeneuve l'Archevêque sous condition de trouver une salle suffisamment vaste.

\*\*\*\*\*

### **Amortissement des Extincteurs :**

Le Conseil décide d'amortir les coûts d'achat des extincteurs pour un montant de 220,97 € sur 5 ans.

\*\*\*\*\*

### **Mise à disposition des immobilisations suite à transfert de compétences :**

Les biens immobilisés suite au transfert de compétences doivent être constatés par contrat entre les communes propriétaires et la Communauté de Communes qui en obtient le fructus. Les communes devront donc établir un contrat avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition de leurs aires de propreté respectives ainsi que des containers qui s'y trouvent.

\*\*\*\*\*

### **Verre Espoir :**

L'ARERS demande une convention de subventionnement basée sur la collecte du verre, au profit de la recherche sur le cancer pour un montant de 3,05 €uros la tonne. Les Membres du Conseil constatent que malgré les difficultés signalées par cette association, elle n'intervient plus sur la collecte du verre de la Communauté de Communes. Le Conseil décide de ne pas donner suite car il n'est plus dans les compétences de la Communauté de Communes d'accorder des subventions à ce type d'association mais dans celles de chaque commune désireuse de le faire.

\*\*\*\*\*

### **Questions Diverses :**

Monsieur BLOCH propose d'étudier la possibilité de numériser le cadastre pour la Communauté de Communes, cependant les Membres du Conseil constatent d'une part, que les Services Cadastraux de Sens n'étant pas eux même informatisés, il n'y aura pas de mise à jour possible et, d'autre part, qu'il est dans la compétence de chaque Commune d'effectuer cette numérisation. De plus, dans le cadre des PLU, un fond de plan a déjà été numérisé pour les communes des Clérimois et de Villeneuve l'Archevêque.

Monsieur BLOCH s'informe de la possibilité d'envisager la mise en place d'un cyclo-rail sur la voie ferrée entre le passage à niveau de la Commune de Foissy et la Route Nationale 6 sur la Commune de Petit Villiers. Le Conseil Général a pris en charge l'aménagement touristique de cette voie ferrée.

Suite à la question de Monsieur SIMMONET au Président concernant les suites du contact avec l'entreprise qui avait signalé son intérêt pour éventuellement acquérir les 10 hectares de la ZAI, ce dernier a répondu qu'il n'avait plus aucune nouvelle de cette entreprise.

La séance a été levée à 19 heures 15.